

Nouveau service en 2018

LA VIDANGE DES FOSSES

Pour préserver la durée de vie des installations d'assainissement non collectif, il est important de les entretenir et les nettoyer régulièrement. Terres de Montaigu propose un nouveau service de vidange aux propriétaires, seuls responsables de la maintenance de leurs installations. Celui-ci s'effectue principalement par :



La vidange de la fosse d'habitation ou la microstation.

Il est conseillé de la réaliser dès que les boues atteignent 50 % du volume de la fosse, soit tous les 4 ans en moyenne pour un foyer de 4 personnes.



L'hydrocurage et le nettoyage des canalisations.

Le curage consiste à décoller les déchets accumulés sur les parois des conduites (graisse, sable, gravats, boue...) qui peuvent occasionner bouchages et désagréments.



L'inspection caméra des canalisations.

Elle permet de visualiser le défaut de la canalisation lorsque la conduite est à l'origine de bouchages ou dysfonctionnements récurrents.



CHOISIR TERRES DE MONTAIGU POUR SA VIDANGE, C'EST LA GARANTIE :

- De prestations de qualité réalisées par un professionnel agréé (SAUR)
- De tarifs négociés
- Du choix du type d'intervention : programmée sous 4 semaines ou urgente sous 48 heures
- D'une démarche de développement durable, avec l'utilisation de camions économes en eau.

BON DE COMMANDE

Nom et prénom du propriétaire :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel :

Nom et prénom de l'occupant (le cas échéant) : Téléphone :

Adresse de l'installation concernée :

Références cadastrales :

TARIFS (cocher les prestations choisies)	INTERVENTION PROGRAMMÉE (sous 4 semaines)		INTERVENTION URGENTE (sous 48 heures)		TOTAL DE LA PRESTATION COMMANDÉE (à remplir)
	€ TTC (TVA 10%)	€ TTC (TVA 10%)	€ TTC (TVA 10%)	€ TTC (TVA 10%)	
Vidange d'une fosse inférieure ou égale à 2m ³	<input type="checkbox"/>	146€	<input type="checkbox"/>	218€	€
Vidange d'une fosse comprise entre 2 et 4m ³	<input type="checkbox"/>	159€	<input type="checkbox"/>	231€	€
Vidange d'une fosse comprise entre 4 et 6 m ³	<input type="checkbox"/>	212€	<input type="checkbox"/>	284,50€	€
Coût du m ³ supplémentaire au-delà du 6 ^{ème} m ³	<input type="checkbox"/>	35,50€	<input type="checkbox"/>	46,50€	€
Vidange d'une microstation	<input type="checkbox"/>	1 ^{er} m ³ =152,50€ m ³ supp = 35,50€	<input type="checkbox"/>	1 ^{er} m ³ = 219€ m ³ supp = 41€	Microstation de m ³ Soit €
Prestations supplémentaires nécessitant que l'utilisateur réalise une vidange ci-dessus :					
Vidange d'un bac à graisses de 200 litres	<input type="checkbox"/>	18€	<input type="checkbox"/>	29€	€
Vidange d'un bac à graisses de 500 litres	<input type="checkbox"/>	22€	<input type="checkbox"/>	33€	€
Nettoyage et hydrocurage des canalisations Prix au mètre linéaire	<input type="checkbox"/>	3€	<input type="checkbox"/>	4€ ml à nettoyer Soit €
Inspection caméra des canalisations Prix au mètre linéaire	<input type="checkbox"/>	3,50€	<input type="checkbox"/>	4,50€ ml à inspecter Soit €
Mise en place de tuyau d'aspiration supplémentaire au-delà de 30m	<input type="checkbox"/>	27,50€	<input type="checkbox"/>	38,50€	€
Autres :					
Déplacement sans intervention (usager absent, inaccessibilité des ouvrages, impossibilité de réaliser l'opération)	<input type="checkbox"/>	146€	<input type="checkbox"/>	228€	€
TOTAL					€ (TVA 10% incluse)

SI IL S'AGIT D'UNE INTERVENTION PROGRAMMÉE

Le bon de commande complété doit être envoyé à Terres de Montaigu – Direction de l'assainissement – 35 avenue Villebois Mareuil – 85 600 Montaigu ou par courriel à assainissement@terresdemontaigu.fr. Une fois la demande traitée par Terres de Montaigu, SAUR fixe un rendez-vous avec le propriétaire pour l'intervention.

SI IL S'AGIT D'UNE INTERVENTION URGENTE

Il est nécessaire de contacter directement :

➤ Terres de Montaigu au **02 51 46 45 45**, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

➤ Le service d'urgence de SAUR au **02 51 37 03 08**, en dehors de ces horaires

Les regards de visite de l'installation d'assainissement doivent être accessibles le jour de l'intervention.

Un nouveau bon de commande sera édité par SAUR le jour de l'intervention en cas de différence entre le bon de commande initial et les prestations effectuées, ou en cas d'intervention le week-end. La facturation sera ensuite réalisée par l'intermédiaire du Trésor Public.

Date de la demande :

Signature :